



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

handicapés moteurs

Question écrite n° 57485

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la question de l'éducation conductive. Cette méthode s'adresse aux personnes handicapées moteurs. Sa finalité est l'autonomie fonctionnelle des personnes éduquées. Conçue et développée par un médecin hongrois dans les années 40, le docteur Andras Petö, elle a rapidement séduit les professionnels et familles de nombreux pays. La première école d'éducation conductive a ouvert ses portes en France en 2009. Il en existe quatre aujourd'hui dans notre pays. Il souhaiterait savoir si une évaluation a été faite de cette méthode et si à terme cette méthode pourra être reconnue comme une méthode thérapeutique à part entière.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57485

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4786

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)